

DÉLIBÉRATION N°031 2023

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

Séance du 28 juillet 2023

Date de convocation : le 18 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, le Maire.

Présents : MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine et MM. MARCOU Christian, SIMON Philippe

Absents : MM. PIESSET Jean-Marc, PERRIER Antoine, COUDERT Loïc, BERGEAL Jean-Pierre

Procuration : M. POUGET Jean-Marc procuration à M. MARCOU Christian

Pour : 6 **Contre** : 0 **Abstention** : 0

A été nommée secrétaire de séance : M. MARCOU Christian

Objet : TARIFS CANTINE ET GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'augmentation des prix des repas cantine pour l'année scolaire 2023/2024, comme suit :

- ✓ + 0,10 € par repas enfant portant celui-ci à 2,95 €.
- ✓ + 0,10 € par repas adulte portant celui-ci à 5,35 €.

D'autre part, elle suggère de maintenir les tarifs se rattachant à la garderie des enfants tels qu'en l'année 2022/2023 à savoir :

- Garderie du matin
 - gratuite
- Garderie du soir
 - gratuite jusqu'à 17h30
 - puis 1 € de 17h30 à 19h00.
 - Si 3 enfants d'une fratrie fréquentent le RPI à la même période, le tarif appliqué pour la prise en charge du 3^{ème} élève sera divisé par 2 (0,50 €)

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ensemble des proposition ci-dessus :

- **L'augmentation** du prix des repas cantine
- **Le maintien** des tarifs garderie

Pour copie conforme

Saint- Pardoux-L'Ortigier, le 28 juillet 2023
Le Maire, Martine DUMONT

Publié le 29 juillet 2023

